

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Trieste, samedi 16 mars 1811.

ANGLETERRE.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 20 février. Sur la motion du chancelier de l'échiquier, les états de l'armée et de la marine sont renvoyés au comité des subsides. La chambre se forme alors en comité de subsides.

M. Yorck se leve et demande que la chambre vote un nombre de matelots égal au nombre voté l'année dernière. Le nombre voté l'année dernière étoit de 145,000 matelots, y compris 31,400 soldats de marine; M. Yorke pense que quoique nos succès dans les mers de l'Inde pussent nous permettre une réduction dans nos forces, néanmoins, d'après l'état du nord et de l'est de l'Europe, il ne seroit pas prudent de faire une réforme considérable dans notre marine. Il s'est introduit l'année dernière un changement dans la manière de voter le subside pour la marine: on a jugé convenable de distinguer les vivres de l'entretien; M. Yorke adoptera pour cette année la même distinction. Aujourd'hui le nombre des marins excède le nombre demandé, à cause des volontaires qui ont fait partie de l'expédition de l'Escaut; toutefois les arrangements nécessaires seront pris pour que le nombre d'hommes employés au service de mer n'excède pas, pour l'année 1811, 145,000 individus.

On ne peut que déplorer combien nous avons été trompés, en tout point, dans notre attente: on nous assuroit, l'année dernière, que le bassin de Flessingue étoit détruit, et aujourd'hui on nous annonce que l'ennemi y rassemble ses forces.

M. Whitbread, soutient que notre expédition dans l'Escaut n'a eu aucun des résultats avantageux qu'on lui a prêtés, et que nous sommes obligés d'avoir devant ce fleuve le même nombre de vaisseaux et de matelots qu'auparavant; la chambre vote, sur la motion de M. Yorke, les sommes suivantes pour la marine:

Pour l'entretien	3,345,750 sterl.
Pour les vivres	4,000,000
Pour l'artillerie	659,752
	<hr/>
	8,005,409 sterl.

Lord Palmerston demande que la chambre vote une somme de 3,000,000 sterl. pour l'armée de terre de S. M., et 2,000,000 sterl. pour la milice de la Grande-Bretagne et l'Irlande.

M. Whitbread desire savoir du noble lord si c'est son intention de proposer quelque changement dans le système de la milice locale.

Lord Palmerston répond que l'intention du gouvernement est de réduire le nombre des jours de présence sous les drapeaux, de trois semaines à quinze jours, pour tous les hommes, à l'exception de ceux qui n'ont pas été exercés l'année dernière.

M. Wharton présente le bill annuel de l'échiquier, pour

autoriser suivant l'usage, l'émission de ses billets; savoir 1.0 pour une somme de 10,500,000 liv. sterl.; 2.0 2,500,000 liv. sterl.; 3.0 8,000,000 liv. sterl. applicables aux billets flottans; et, de plus, pour une somme de 207,290 liv. sterl. applicables au paiement des annuités.

La chambre se reforme, et ordonne que le rapport lui sera présenté, après quoi elle s'ajourne.

Du 21 Une députation des négocians dont les intérêts sont liés au sort des navires sous pavillon hambourgeois, brémois et pappenbourgeois, qui viennent d'être relâchés dans nos ports, s'est rendue hier auprès des lords du bureau de commerce. Ceux-ci lui ont confirmé que l'ordre de lever l'embargo mis sur ces bâtimens avoit été donné; mais ont ajouté qu'ils ne pouvoient faire voile que sur leur lest, et que pour rentrer dans un port anglais, ils devront être munis d'une licence du gouvernement, qui ne sera accordée qu'à un sujet anglais, véritablement intéressé dans la cargaison du navire. Tout autre licence ne peut et ne doit être respectée.

Les négocians paroissent croire, d'après les lettres qu'il ont reçues, que les marchandises coloniales seront admises en Russie en payant les droits fixés, et qu'on ne perdra point les cargaisons qui ont été séquestrées: ce qui est d'une grande importance pour les compagnies d'assurance.

Voici la liste de la flotte de Toulon, d'après nos reconnoissances du 22 décembre dernier:

Le Maestueux de 120 canons; *l'Austerlitz*, de 120; *le Commerce de Paris*, de 120; *le Wagram*, de 110; (vient d'être lancé) *le Dongwert*, de 80; *l'Ulm*, de 74; *le Danube*, de 74; *le Breslau*, de 74; *le Suffren*, de 74; *le Génois*, de 74; *le Magnanime*, de 74; *l'Ajax*, de 74; *le Borée*, de 74; *l'Annibal*, de 74; *le Sceptre*, de 80 (vient d'être lancé); *la Pénélope*, de 40; *la Pomone*, de 46; *la Paulette*, de 40; *l'Amélie*, de 40; *l'Incomparable*, de 40; *la Tamise*, de 36; *l'Adrienne*, de 40; *la Proserpine*, de 32 (prise anglaise); *la Victorieuse*, de 22; *la Nourrice* de 800 tonneaux, flutte armée; *la Baleine*, id.; *la Durance*, id.

A Corfou: *la Danac*, de 40 canons; *la Flore* de 40.

A Livourne et Gênes: *la Sibylle*, de 28 canons; *la Courreuse*, de 16; *l'Endymion*, de 16, *le Janus*, de 16; *la Ligurie* de 16.

À Port-Vendres: *la Tactique*, de 20 canons; *la Fleche*, schooner de 10; deux vaisseaux russes de 74, hors de service. (Moniteur.)

Windsor, le 20 février. „ S. M. se trouve dans un état très-favorable, quoique, d'après sa nature, son indisposition n'éprouve que peu de changement d'un jour à l'autre. “

Le duc d'Albuquerque, ambassadeur d'Espagne auprès de S. M., vient de mourir après une courte, mais violente maladie.

TURQUIE.

Constantinople 20 février. La sortie des grains est tou-

jours prohibée. Cette défense s'exécute avec une telle rigueur, que le chargé d'affaires d'Angleterre, M. Canning, n'a pu obtenir qu'avec une peine extrême d'acheter les provisions de farine nécessaires pour la flotte anglaise qui est dans la Méditerranée.

(Journ. de l'Emp.)

R U S S I E.

Petersbourg, le 25 février. On a célébré ici le 25 du mois dernier, l'anniversaire de la naissance de S. M. l'Impératrice Elisabeth. Toutes les personnes qui sont admises à la cour se sont rassemblées le matin au palais d'hiver pour assister à l'office divin, après lequel tous les personnages marquans de la cour et les ministres étrangers ont présenté leurs félicitations à L. M. Il y a eu grand concert dans les appartemens de l'Impératrice Marie, et spectacle le soir au théâtre de l'hermitage.

Le même jour, le Zarevitch de Grusinie, Julien Iraklyevitch, a été présenté à S. M. I. (Gaz. de Francf.)

A U T R I C H E.

Vienne, 7 mars. La nation montre le plus grand zèle pour améliorer l'état des finances. De toutes parts on envoie des contributions volontaires à la caisse d'amortissement; la Bohême et la Moravie ont déjà payé 3 millions par anticipation sur la contribution qui ne devoit être payée qu'au commencement de mai.

Il vient de se faire un grand changement au conseil aulique de guerre. A l'avenir il n'y aura que quatre généraux et conseillers en même-tems; ils auront voix décisive au conseil; mais, comme sous le règne de Marie-Thérèse, ce seront uniquement les conseillers non militaires qui auront la direction des bureaux.

Par une nouvelle ordonnance du ministère de la guerre, vingt hommes par escadron seront licenciés dans tous les régimens de cavalerie jusqu'à la fin de 1814. Leur service sera fait par vingt hommes d'infanterie.

Du 8 mars. S. M. a fait connoître, par un billet écrit de sa propre main à la princesse Caroline de Lobkovitz, sa pleine satisfaction de toutes les mesures déjà prises par l'association des Dames nobles, qui s'est récemment établie pour porter des secours aux véritables indigens; elle promet toute sa protection à cette société bienfaisante, à la tête de laquelle se trouve la princesse Lobkovitz.

— La Regence des états a accordé le brevet de fabricant avec tous les privilèges et prérogatives qui y sont attachés, aux fabricans Nicolas Veith passementier, dont les belles fabriques de galons en or et en argent sont si connues, et Jean Weinbrenner et compagnie, inventeur d'une poudre pour dorer les bronzes.

(Gaz. de Vienne.)

B A V I E R E.

Munich, 24 février. Le roi vient de rendre un décret, portant que vu l'augmentation des dépenses que les circonstances occasionnent à l'Etat, la taxe sur la drêche, qui est de 57 kreutzer, sera augmentée de 12 kreutzers. (J. de l'E.)

GRAND-DUCHE DE FRANCFORT.

Francfort, 27 février. Plusieurs nouvelles ordonnances sur différentes parties d'administration ont été publiées récemment dans le royaume de Westphalie.

La maison d'Arnstein de Vienne a fait publier la récla-

mation suivante dans les journaux d'Autriche: " La nouvelle tirée de la gazette de Hambourg et insérée dans d'autres feuilles, que M. Arnstein avoit traité avec ses créanciers, qu'il leur avoit exposé qu'il possédoit trois millions, et qu'il leur proposoit 550 florins en billets de banque, à raison de 100 florins exigibles en espèces, n'a aucun fondement. La vérité est que cette maison, par le malheureux état du cours de la place, a été forcée de faire usage du moratoire de dépôt à 600 florins.

(Gaz. de France.)

S U I S S E.

Bâle, 27 février. Plusieurs magistrats des cantons de Berne, Zurich, Lucerne et Fribourg ont été invités, par S. Ex. le landamman de la Suisse à se rendre à Soleure le 28 de ce mois pour conférer sur des objets d'une haute importance. Il est probable que l'on discutera dans cette assemblée la question relative à la convocation d'une diète extraordinaire. On ignore quels sont ces objets.

La lettre de S. M. l'Empereur Napoléon au landamman de la Suisse, qui renferme l'assurance de ses dispositions amicales et de sa bienveillance, a produit par-tout la plus vive sensation.

(Gaz. de France.)

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, 28 février. Un décret impérial du 23 février porte à sept le nombre des inspecteurs-généraux du service de santé, fixé à six par arrêté du 1er décembre 1803.

M. Brugmans, membre de l'ex-conseil de santé hollandais, est nommé, par le même décret, inspecteur-général.

— M. Sadei, vice-consul à Hellevoët-Sluis, est nommé consul à Riga.

— M. Brunet, commissaire-vérificateur de la comptabilité de l'octroi, est nommé directeur de la caisse de Poissy, établie pour le commerce de la boucherie dans le département de la Seine.

Du 1 mars. S. M. a tenu lundi un conseil de commerce, mardi un conseil d'administration de la guerre, et mercredi un conseil des ministres.

— Par décret du 23 février, les prisonniers de guerre seront organisés en trente bataillons, savoir: quinze pour les travaux des fortifications, et quinze pour ceux des ponts et chaussées. Chaque bataillon sera composé de 400 prisonniers, commandés par un officier français et 12 sous-officiers. Les prisonniers seront payés à la journée, à la mesure, ou à la tâche, au même prix que les ouvriers du pays. Il sera fait sur leur gain une retenue affectée à leurs dépenses de nourriture, habillement, chauffage, couchage et traitement en cas de maladie. Le reste sera mis à leur disposition, comme deniers de poche.

Du 2 mars. Avant-hier, S. M. l'Impératrice s'est promenée sur la terrasse des Tuileries du côté de l'eau. Elle paroissoit jouir d'une très-bonne santé. Le public a témoigné, par de vives acclamations, le plaisir qu'il éprouvoit à contempler les traits de son auguste souveraine.

— M. le sénateur comte Pastoret a été nommé membre de la commission sénatoriale de la liberté individuelle, en remplacement de M. le sénateur comte Lenoir-Laroche: et M. le sénateur comte Lebrun de Rochemont, en remplacement de M. le sénateur comte Chasser.

— Le général Miollis est nommé lieutenant du gouverneur-général du gouvernement de Rome, institué par l'art. 8^o du sénatus-consulte organique du 17 février 1810.

Par décret impérial du 23 mai 1810, il a été créé une commission chargée de l'épurement et de la liquidation des comptes en matières et en deniers de tous les services administratifs de la Grande-Armée, pendant la première campagne d'Autriche et pendant celle de Prusse et de Pologne, depuis le 1.er vendémiaire an XIV jusqu'au 31 décembre 1808. Les bureaux de cette commission sont établis à Paris, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, nro. 87.

L'article 15 du décret porte : „ Les arrêtés de la commission seront notifiés aux comptables qu'ils pourront intéresser, ou à leurs ayant-cause, à la diligence du président de la commission : toute réclamation qui ne sera pas parvenue au ministre-directeur de l'administration de la guerre, dans les trois mois qui suivront la date de cette notification, sera considéré comme non avenue. “

Pour l'exécution de cette disposition, et autant dans l'intérêt des comptables que dans celui du gouvernement, il est nécessaire que lesdits comptables, ou leurs ayant-cause, fassent élection de domicile, et en donnent connoissance au ministre-directeur de l'administration de la guerre. Tous lesdits comptables, ainsi que les héritiers ou ayant-cause de ceux qui seroient décédés, auroient été faits prisonniers de guerre, ou seroient restés à l'étranger, sont avertis qu'il est de leur devoir de remplir cette formalité, et prevenus que, faute par eux d'avoir fait connoître leur élection de domicile dans le délai d'un mois, par la voie qui vient d'être indiquée, il sera procédé contre eux, conformément aux dispositions du décret de S. M.

Du 3 mars. Le 27 février, est mort, à Nanci, Louis Idiague Reboledo de Palafox, natif de Madrid, et otage au dépôt dans cette ville. Il étoit parent du duc de Grenade. Ses obsèques ont été solennelles.

— S. M. a tenu jeudi dernier un conseil du génie, et samedi un conseil des travaux maritimes. Elle a présidé vendredi le conseil d'Etat.

— On dit qu'à l'occasion des couches de l'Impératrice, des sommes d'argent seront distribuées pour payer les mois de nourrice dus par des parens dans le besoin, et pour retirer les effets mis en gage au Mont-de-Piété.

Les actes de munificence de même nature, ordonnés lors de l'annonce de la grossesse de S. M., ont eu pour objet un grand nombre de pauvres habitans de Paris.

Deux mille cent soixante-deux ont reçu des secours à domicile. Les mois de nourrice dus par deux mille soixante-douze pères de famille ont été acquittés :

Et les sommes reçues par quatorze mille quatre cent un débiteurs du Mont-de-Piété ont été payées, et les effets donnés en nantissement ont été rendus à ceux qui les avoient déposés.

Par décret du 27 février, S. M., considérant la nécessité de reprimer et de prévenir les nombreux abus qui régissent dans le paiement des dépenses communales, et voulant rétablir dans la comptabilité des receveurs l'ordre qu'exige le maniement des deniers publics, a ordonné ce qui suit :

Dans toutes les communes qui ont des receveurs des deniers municipaux, autres que les percepteurs des contributions directes, ces receveurs seront tenus, dans les trois mois de la publication du présent, de se faire connoître au ministre du trésor, et de justifier qu'ils ont rempli leur cautionnement, pour être par lui confirmés, s'il y a lieu, dans l'exercice de leurs fonctions, ou être pourvu à leur remplacement.

Dans tous les cas de vacance, le conseil municipal présentera trois candidats. La liste, avec l'avis du sous-préfet et du préfet, sera adressée au ministre du trésor, qui présentera à la nomination de l'Empereur le sujet qu'il croira mériter le mieux la confiance de S. M.

Le ministre du trésor prescrira aux receveurs l'ordre de comptabilité qu'ils auront à suivre, et en exigera tous les mois un état de situation. Il fera verser pour compte de caisse de service, chez les receveurs généraux et particuliers, les sommes qu'il jugera excéder les besoins du service, et les fera rétablir successivement aux époques où les besoins du service l'exigeront. La caisse de service tiendra compte à chaque commune de l'intérêt des fonds qui lui seront versés, de la même manière qu'elle en tient compte aux particuliers.

Le ministre du trésor fera vérifier par les inspecteurs-généraux et sous-inspecteurs du trésor public, les receveurs des communes dont les budgets sont soumis à l'approbation de S. M., et même, au besoin, ceux des autres communes. A cet effet, le nombre des inspecteurs-généraux pourra être augmenté d'un tiers, si le besoin du service l'exige. Les payemens faits par des receveurs des communes, sans autorisation légale et hors les termes des budgets, seront considérés comme déficit, et emporteront leur destitution.

— Par décret de S. M., les cadres du corps impérial des ponts et chaussées sont augmentés, savoir : De deux inspecteurs divisionnaires : de sept ingénieurs en chef de 1. re classe ; de six ingénieurs en chef de 2. e classe ; de onze ingénieurs ordinaires de 1. re classe ; de onze ingénieurs ordinaires de 2. e classe.

Les cadres des conducteurs sont également augmentés ; savoir : De huit conducteurs de 1. re classe ; de huit conducteurs de 2. e classe ; de six conducteurs de 3. e classe.

Du 4 mars. Depuis trois jours, une influence prodigieuse se porte aux Tuileries, vers la terrasse du bord de l'eau. Un étranger pourroit croire, à l'aspect de cette foule empressée qu'elle court à quelque nouveau spectacle, depuis long-temps attendu : mais il découvre bientôt un sentiment plus noble dans cette curiosité tout à la-fois avide et respectueuse : ou plutôt il reconnoît le vrai caractère des Français dans ces cris d'amour et de joie qui suivent S. M. l'Impératrice, et qui semblent presser le moment déjà si prochain qui doit combler les vœux de l'Empire et du héros qui l'a sauvé.

On dit que la naissance d'un prince sera annoncée par 100 coups de canon, et la naissance d'une princesse par 22 coups. Ces salves seront répétées par l'artillerie de toutes les places de guerre de France, et par celle de tous les ports, des vaisseaux dans les sades, et de toutes les places occupées au-dehors par les armées.

— Les petits appartemens qui donnent sur la cour du palais des Tuileries, et qui étoient précédemment occupés par le grand-marechal, ont été réunis aux appartemens de l'Impératrice, et seront occupés par l'enfant nouveau-né, et par les personnes attachées à son service. L'année prochaine, les Enfans de France occuperont l'appartement qu'on prépare pour eux au pavillon ci-devant appelé pavillon de Marsan, et qui portera le nom de *Pavillon des Enfans de France*.

NOUVELLES DES ARMEES D'ESPAGNE.

Armée de Catalogne. Le général espagnol Georget, à la tête de 800 chevaux et de 1200 fantassins, vint le 3 janvier, attaquer Tarrega après de Lérida à la pointe de jour ; 300 ennemis ont été sabrés sur la place. Le général Georget blessé

à la tête, et renversé par un chasseur, a été fait prisonnier avec une centaine de siens; le reste, notamment l'infanterie, a pris la fuite à la débandade vers Monblanc.

Armée d'Arragon.

Tortose, 11 janvier. Le général Suchet fait réparer avec la plus grande activité les brèches de Tortose. Les insurgés avoient dépensé des sommes immenses pour augmenter les fortifications de cette place. La tête de pont, ouvrage excellent, est entièrement rasée et réarmée.

L'embouchure de l'Ebre et le port de la Rapita viennent aussi d'être mis en état de défense.

Odonnell a abandonné la province, et s'est embarqué pour l'Angleterre.

Le général Musnier, nommé gouverneur de Tortose, fait occuper en même temps Teruel et Morella, et observe les débris de l'armée valencienne.

Chaque jour les paysans insurgés viennent déposer leurs armes, et jurer sur l'Évangile de ne plus se battre contre nous.

Du 8 janvier. Le fort Balaguer a été pris d'assaut par la division Habert.

Arrondissement de l'armée du Nord.

La présence du duc d'Istrie a donné une nouvelle activité aux mesures prises pour rétablir l'ordre dans les provinces, et les purger entièrement du reste des bandes de Guerillas. L'esprit public s'améliore de jour en jour. Les insurgés rentrent dans leurs villages; les curés ont amené eux-mêmes les jeunes gens de leurs villages au commandant de Burgos, en demandant qu'ils soient employés aux travaux du fort, pour les soustraire aux persécutions des chefs de brigands.

Arrondissement de l'armée du Centre.

Le général Laboussaye a reçu ordre de traverser le Tage et de pousser un parti sur la Guadiana, pour se lier avec le 5e corps, chargé du siège de Badajos. Le général Laboussaye a fait sa jonction à Mirajada, le 14 janvier avec une reconnaissance du 5e corps sortie de Merida. Il n'a rencontré aucun corps ennemi dans ce pays.

Une division de l'armée du centre a reçu ordre de marcher sur Alcantara, pour communiquer avec l'armée de Portugal.

Arrondissement de l'armée du Midi.

Siège de Cadix. Dans les derniers jours de décembre, soixante chaloupes canonnières ennemies, protégées par les batteries de l'isthme, se sont approchées à demi-portée du Trocadero, et ont de nouveau tenté d'incendier notre flotille par un feu des plus vifs d'obus et de fusées à la Congreve. Nos batteries ont bientôt forcé l'ennemi à la retraite, après lui avoir tué et blessé beaucoup de monde, endommagé plusieurs de ses bâtimens et coulé une chaloupe canonnière. Nous n'avons qu'un officier du 54e. blessé par la chute d'une fusée.

Depuis le commencement de janvier, l'ennemi enlève tous les bois des toitures des magasins de la Carraque; cette disposition bizarre ne peut être dictée que par l'extrême disette de bois qui règne à Cadix, ou a été suggérée par la pernie anglaise, qui n'a d'autre but que la destruction de cet important arsenal.

L'arsenal de Séville travaille sans relâche à fondre des obusiers à la Villantroy, destinés à armer la nouvelle batterie qu'on construit à trois cents toises en avant de celle de Napoléon; leur portée actuelle est de deux mille cinq cent toises.

Les travaux du siège sont poussés avec une grande activité.

5e corps d'armée

Le duc de Dalmatie a réuni le 5e corps d'armée vers Liérena. Le 3 janvier, l'avant-garde, composée du 26e de dragons et d'un escadron du 4e de chasseurs espagnols rencontra et culbuta à Usagre l'arrière-garde ennemie. Mendizabal, à la tête de 6000 hommes d'infanterie et de 2500 chevaux portugais et espagnols, précipita sa retraite sur Almendralejo et Merida, pendant que la division de Ballesteros, forte aussi de 5 à 6000 hommes, cherchoit à gagner Calera; mais le duc de Trévise fit aussitôt attaquer ce dernier par la brigade Yepin et le 2e de hussards; après deux heures de combat, Ballesteros fut enfoncé et poursuivi dans la direction de Fregenal, après avoir perdu beaucoup de monde. Le 4, toute nos colonnes furent réunies à Fuente-Cantos. Le 5, elles arrivèrent à Los Santos et à Zafra.

Les corps ennemis, composés uniquement des garnisons des places fortes de la frontière du Portugal, se hâtent de regagner leurs postes. Le 7, le duc de Dalmatie se porta sur

Merida, d'où le général Briche avoit chassé la veille la cavalerie espagnole qui se retiroit par la rive droite de la Guadiana, tandis que Mendizabal, avec la cavalerie portugaise, se hâtoit de rentrer à Badajoz par la rive gauche.

Le général Briche reçut ordre de nettoyer entièrement la rive droite de la rivière; il poussa sa colonne jusque sur Albuquerque; mais à son approche tout se reploya rapidement sur Badajoz; une arrière-garde fut atteinte et sabrée à la Botoa. Le général Briche fut reconnoître la place jusque près du pont de la Guadiana, après avoir enlevé quelques centaines de prisonniers et plusieurs convois qui rentroient dans Badajoz. Le duc de Dalmatie apprit en même temps que l'ennemi venoit de jeter une garnison de 4 à 5000 hommes dans Olivença, place forte. Sans attendre son artillerie de siège, il fit marcher le 11 la division Girard sur cette ville; le 12, la tranchée fut ouverte; et le 13, avec les seuls moyens d'artillerie et du génie de l'avant-garde, le chemin couvert étoit couronné devant le bastion n. 8.

Le 13, au matin, la batterie de brèche fut démasquée; au bout de deux heures elle commençoit à se former, lorsque le gouverneur, ayant déjà épuisé ses foibles moyens de défense, demanda à capituler; il lui fut répondu qu'ayant refusé le premier jour les propositions qu'on lui avoit faites, il ne pouvoit plus être reçu qu'à discrétion; un instant après il se présenta en avant de la porte avec son état-major et se soumit avec toutes les troupes sous son commandement, au nombre de 4500 hommes.

On a trouvé dans la place 18 pièces de canon en état, et beaucoup de projectiles. Cent trente-deux chefs de familles, forcés par les insurgés à se mettre dans leurs rangs, ont été rendus à la liberté et à leurs familles.

Armée de Portugal. — Neuvième corps.

Le Général Claparede avoit été chargé de rejeter le corps du général Silveira au-delà du Douro; il l'a attrapé par-tout où il l'a trouvé, l'a poursuivi l'épée dans les reins, et son expédition a été courte et brillante. Les résultats sont d'avoir tué à l'ennemi plus de 300 hommes de ses meilleurs soldats, de lui en avoir blessés plus de 1000, et pris 200 avec un drapeau. Beaucoup d'armes et de munitions de toute espèce ont été prises ou détruites. (Jour de l'Empire.)

PROVINCE ILLYRIENNES

Villach, 20 Mars. On fait qu'il a été établi à Passau en Bavière un dépôt de militaires français qui quittent le service d'Autriche; on les dirige sur Strasbourg. Les sous-officiers et soldats en état de servir y sont placés sur le même pied dans les régimens français, et les officiers obtiennent, dans l'armée française, des emplois équivalents à ceux qu'ils occupoient en Autriche.

Un dépôt semblable à celui de Passau a été établi ici, pour les militaires du royaume d'Italie qui étoient au service autrichien.

L'amnistie accordée à ces militaires est prorogée jusqu'au 1. Juillet 1811; afin que tous puissent en être instruits et rentrer avant cette époque, en profitant de la générosité de leur Souverain.

Trieste, 15. Mars. Un baron autrichien, passesseur d'une grande fortune, vient de se détruire lui même dans cette ville. Il souffroit depuis plusieurs années d'une maladie de l'estomac, dont les accès, très fréquents et presque insupportables avoient résisté à l'art des plus habiles médecins. Convaincu que la mort seule pouvoit finir ses maux, il fit son testament il y deux mois et se rendit à Trieste, auprès d'une sœur qu'il aimoit tendrement. Avant hier à 5 heures après midi, il demande qu'on le laisse quelque moments seul. Les gens s'écartent retirées, il se place sur son lit, prend un pistolet, se le porte à la bouche, et n'y trouvant pas de pierre, y met le feu avec de l'amadou. Le coup part. Les gens accourus au bruit le trouvent expirant.

— Les dernières nouvelles de la Hongrie nous apprennent que le dégel, qui étoit attendu à Bude et à Pest avec une impatience mêlée de crainte, a commencé à s'opérer à la fin de février; il s'annonçoit sous des auspices beaucoup plus favorables qu'on n'avoit osé l'espérer; les eaux s'étoient écoulées des rues inondées, et l'on s'occupoit d'enlever les tas de glaces qui s'y trouvoient encore. Le passage sur les glaces du Danube continuoit; on se flattoit que la débacle s'effectueroit sans causer de grands dommages.

LOTÉRIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

Tiag du 14 Marzo 1811.

I - 33 - 30 - 49 - 26